

n° 485 ¹⁰¹⁶
Toute terrain à I. Boni

n° 2666-28273

Le Conseil décide la vente d'une parcelle communale à I. Boni, sur la base de 542 m² de surface de vente
ne pourra intervenir qu'après délibération du P. C. et sous réserve du versement de la participa-
tion due aux dépenses de probabilité avancées par la Commune, ce terrain étant destiné à
compléter un terrain à lotir par l'intérêt au voeu de la construction.